

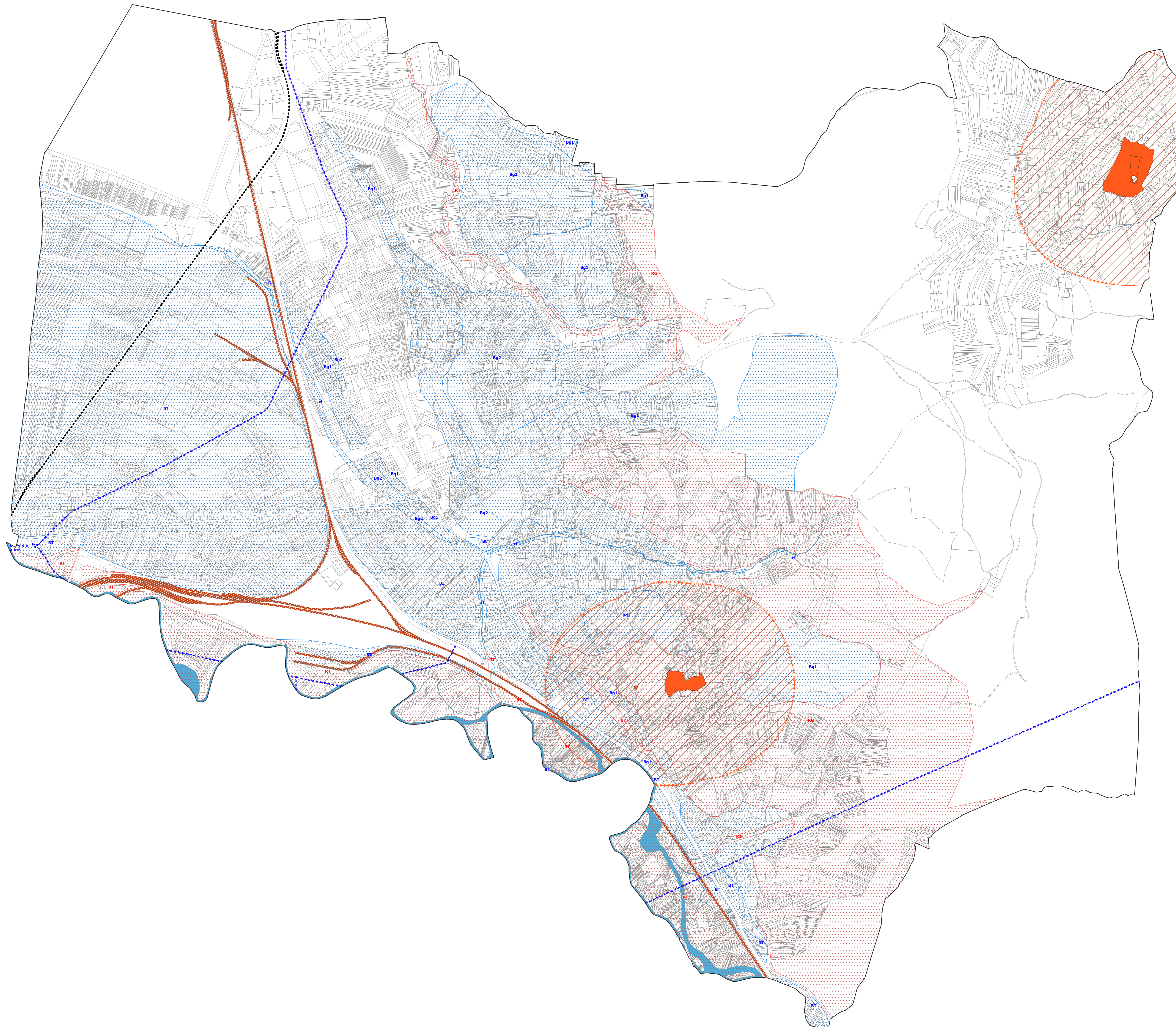
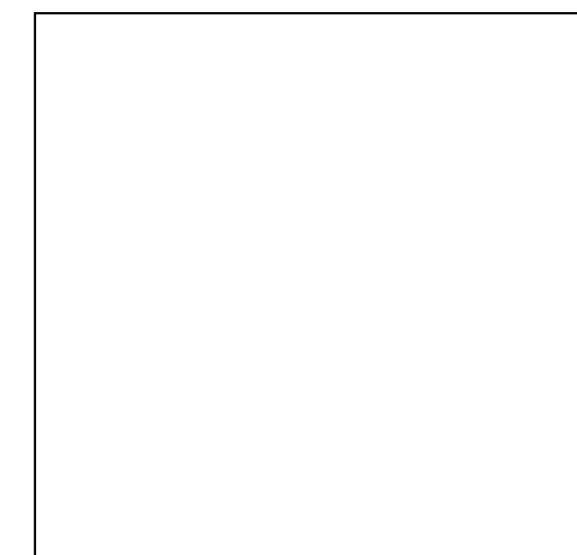
Commune d'Ambérieu-en-Bugey

PLAN LOCAL D'URBANISME

Elaboration prescrite par délibération du conseil municipal : le 25 juin 2012

Plan des servitudes d'utilité publique

Approuvé par le conseil municipal : le 28 février 2020



Servitudes :

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques (monument historique)
- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques (périphérie)
- AS1 : arrêtés portant déclaration d'Utilité publique relatifs à la protection des eaux potables et plans (non représentés sur la carte)
- EL11 : Servitudes relatives à l'interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PM1 : Servitudes relatives aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles :
- Zones rouges :
 - RT, rt : crues torrentielles
 - RG : mouvement de terrain
- Zones bleues :
 - BT, bt : crues torrentielles
 - BI : remontées de nappes phréatiques
 - Bg1, Bg2 : mouvement de terrain
- PT1 : Servitudes relatives à la protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électro-magnétiques (non représentés sur la carte)
- PT2 : Servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles : plans de servitudes France-télécom (liaison hertzienne) (non représentés sur la carte)
- T1 : Servitudes relatives aux voies ferrées
- T4 : Servitude aéronautique de balisage (non représenté sur la carte)
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement (non représenté sur la carte)

Autres informations :

- Parcelles cadastrales
- Hydrographie

